



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME



3ème épreuve du Circuit Régional Fleuret SÉNIOR individuel.

Championnat régional Fleuret SÉNIOR par équipe H & D.

DATE : DIMANCHE 1 MARS 2026.

Ouverture de la salle : 8h30

LIEU :

Gymnase Bernard Clisson,
2 Rue de Marcoing.
59400 CAMBRAI



(Le parking du supermarché MATCH est à votre disposition à 140 mètres du gymnase)

CATÉGORIE ET HORAIRES :

FLEURET Hommes/Dames Individuel puis par équipe SÉNIORS.	
Appel	10h30
Scratch	11h00
Début	11h30

RÈGLEMENTS : Se référer aux cahiers des charges FFE et Comité Régional Hauts-de-France.

INSCRIPTION : Par le club, le mercredi 25 février 2026 (23h59 dernier délai) est fixé comme date limite d'engagement sur l'extranet FFE : <http://extranet.escrime-ffe.fr/>

La compétition est réservée aux tireurs licenciés.

Les championnats par équipe senior sont exclusivement réservés aux clubs des Hauts-de-France.

ENGAGEMENTS : Le règlement sera effectué de préférence via la plateforme Helloasso par le lien suivant en amont de la compétition :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-d-escrime-de-cambrai/evenements/competitions-cambrai-dimanche-1-mars-2026>



- Droits d'engagements de **12** euros pour l'individuel.
- Droits d'engagements de **40** euros par équipes de 3 (ou 4).

Une sur-revalorisation des frais d'engagement pour les inscriptions tardives est portée à 3 fois le coût initial.

En cas d'absence non signalée de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents **doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents**, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club.

ARBITRAGE :

- Individuelle : Senior / Vétérans : Auto-Arbitrage.
- Equipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.

Attention : les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quotas club

Non présentation d'arbitre.s : Une amende forfaitaire de 200€ sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires

ACCÈS AUX PISTES : Outre les tireurs, l'accès aux pistes sera autorisé au comité organisateur, aux arbitres et aux maîtres d'armes.

DIRECTOIRE TECHNIQUE : Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision, en conformité avec le règlement de la FFE.

ÉQUIPEMENT : Se référer au règlement FFE.

CORRESPONDANT : M Seydou Coly. Maître d'armes : 07 86 84 97 78

COURRIEL DU CEC : cercle.escrime.cambrai@gmail.com

FORMULE : Cf. Règlement Sportif du Comité Régional Escrime HdF

RÉCOMPENSES : Les trois premiers individuels et les trois premières équipes de chaque compétition seront récompensés

RESTAURATION : Une buvette sera disponible sur place.